



Créteil : CR du CTA du 12 février 2019 sur le projet de note de service du mouvement du 2nd degré pour les psychologues EN.

(Le CTA Comté Technique Académique est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés. C'est donc l'instance qui gère les moyens (ouverture ou fermeture de classes, nombres de postes, calendrier scolaire, circulaire mouvement...) obtenus par le recteur pour l'année à venir

Présentation de la situation des PsyEN-EDA :

Bien que les psychologues EDA soient désormais administrativement gérés par le second degré, ils fonctionnent dans les faits comme un corps du premier degré : ils sont affectés administrativement à une école, et exercent au plus proche des élèves (circulaire 2014-107 du 18 août 2014). Les psychologues du premier degré ont toujours été affectés sur un réseau d'écoles avec un rattachement administratif sur l'une d'entre elles la plupart du temps (à l'exception du 93). L'académie de Créteil se caractérise par des territoires fortement contrastés avec des zones urbaines, des villes nouvelles et des zones rurales, notamment dans le sud et l'est de la Seine-et-Marne qui compte 514 des 601 communes.

Le mouvement intra-académique 2018 n'a pas pris en considération ces éléments et a contraint les psychologues exerçant dans des écoles à postuler sur des circonscriptions ce qui a eu plusieurs conséquences :

- *Cela a obligé les psychologues à faire des vœux très larges et à accepter tout poste sur une zone parfois très importante (dans le 77 ou 94) .*
- *Si un poste plus proche se libérait dans la circonscription où il exerçait, il ne pouvait y prétendre car il était impossible de demander sa circonscription d'exercice.*
- *Bien qu'il soit objectivement large, ce vœu circonscription était considéré comme restreint, et ne permettait pas d'obtenir des points de bonifications, liés aux situations familiales, qui ont été refusé à certains collègues.*
- *Lorsque deux psychologues ont obtenu un poste sur une même circonscription, il n'y pas d'arbitrage prévu pour les départager, c'est le rectorat qui l'an dernier a attribué les résidences administratives des psychologues EDA.*
- *le manque de transparence sur les postes existants dans l'académie de Créteil : il n'y a pas de listes des circonscriptions avec leur zone précise, il est donc impossible pour les participants au mouvement de les cibler. il n'y a pas de listes des postes de psychologues : l'an dernier deux collègues ont été nommés sur un même poste, dont un sur un réseau inexistant.*
- *Certains postes vacants (départs à la retraite) n'ont pu apparaître au mouvement car ils n'avaient pas été listés et n'ont pu être obtenus par ceux qui les avaient demandés.*
- *Les postes spécifiques (en CMPP par exemple ou sur des missions en DSDEN) n'ont pas été référencés et n'ont pu être obtenu par les PsyEN lors du mouvement.*

Suite à ces écueils, le SNUipp-FSU avait contacté les services de l'administration centrale et il avait été convenu, qu'afin de respecter la circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014, l'application relative au mouvement intra académique afin de faire figurer l'école de rattachement administratif serait modifiée (courrier de la DGRH en pièce jointe).

Lors de l'audience de janvier 2019, Mme Dubo nous a précisé que l'application ne serait pas modifiée pour le mouvement intra-académique 2019, mais que des consignes seraient données pour qu'un mouvement manuel soit proposé aux PsyEN-EDA (cf mouvement des TZR).

Lors de ce CTA nous demandions :

- La publication de la liste de toutes les circonscriptions et leur étendue géographique exacte
- La publication de tous les postes avec l'adresse de rattachement administratif
- La possibilité de faire des vœux sur ces postes précis, à l'exclusion des autres sur la même circonscription
- Que le vœu circonscription soit considéré comme un vœu large

Pour la spécialité EDO : le fléchage des postes se fait en point d'accueil.

Réponses aux demandes de la FSU pour la spécialité EDA :

Au sujet du mouvement par postes :

Lors de l'échange avec l'administration, la demande du principe d'un mouvement sur poste n'a pas été acceptée : l'école en tant qu'établissement n'existe pas pour le rectorat, seule la circonscription est référencée. Dans le 93, le DASEN revendique la liberté de l'IEN de modifier les réseaux selon les besoins.

La FSU répond qu'en Seine et Marne, contrairement au 93 le territoire est étendu et qu'un « établissement » peut mesurer 40 km de long et que le mouvement sur poste a toujours été la règle. (Ce que conteste la secrétaire du DASEN de ce même département, mais qui finira par admettre que le mouvement par postes était bien en place antérieurement).

La FSU ajoute que lors de l'entretien avec Mme Dubo DRH au ministère, s'il a été convenu qu'une modification du logiciel n'avait pas été possible pour le prochain mouvement, le principe du mouvement par postes avait été affirmé, et qu'un mouvement manuel était préconisé. L'administration a donc promis de se rapprocher du ministère.

Le mouvement par circonscription et bonifications

La FSU a demandé que le vœu circonscription soit considéré comme large afin de pouvoir obtenir les bonifications. REP. Cette demande est refusée car le logiciel n'est pas calibré pour .

Listes des postes susceptibles d'être vacants

La FSU demande la publication des postes de psychologues EDA : les psyEN-EDA doivent participer au mouvement en aveugle, et accepter tout poste d'une circonscription sans connaître la situation géographique des différents RASED.

Refus de l'administration de publier une liste car les postes ne seraient pas fixes et seraient susceptibles d'être modifiés.

Dans un premier temps, Le DASEN 93 proposait que les psychologues appellent l'IEN pour avoir les renseignements sur les postes vacants.

La FSU répond que comme tout psychologue peut participer au mouvement, il est impossible de donner une réponse satisfaisante et précise. Elle rappelle que le rattachement administratif est prononcé en commission paritaire, et qu'il ne peut pas être modifié arbitrairement, ce dont finit par convenir l'administration qui accepte la publication des postes avec leurs adresses ainsi que la liste des circonscriptions.

La FSU réclame également que les postes spécifiques puissent être accessibles lors du mouvement : l'an dernier, il n'y avait pas eu d'appel d'offre ni la possibilité de candidater, l'administration convient de l'oubli.

Le mouvement intra- circonscription

Le SNUipp FSU et le SNES FSU insistent sur l'impossibilité des psychologues de muter dans leur propre circonscription : en Seine et Marne cela empêche de nombreux collègues de muter près de chez eux, et empêche les rapprochements familiaux. L'administration propose de réunir un GT, cette proposition est la 4ème, et à ce jour, aucun GT n'a été réuni.

Pour la spécialité EDO :

La FSU demande la publication des points d'accueil car au mouvement, seuls les CIO sont référencés, celle-ci est acceptée.

La circulaire du mouvement

Le projet de circulaire concernant les psychologues EN n'avait manifestement pas été corrigé avant le CTA

Ne sont cités que les psychologues spécialité EDO et les « professeurs des écoles psychologues scolaires » (!!) détachés ou intégrés qui auraient la possibilité de participer au mouvement intra départemental.

L'administration remarque que les psychologues de la spécialité EDA ne sont pas cités et prennent conscience qu'un psychologue intégré ne peut participer au mouvement intra départemental des professeurs des écoles...

La FSU a donc obtenu :

- **La publication des listes des postes de psychologue EDA susceptibles d'être vacants**
- **La liste des points d'accueil pour les psychologues EDO**
- **La possibilité de candidater sur les postes spécifiques**

Nous attendons le retour de l'échange entre le rectorat de Créteil et le ministère, et le groupe de travail promis concernant :

- **le mouvement sur postes et la possibilité de mutation intra circonscription**
- **un mouvement manuel par postes**
- **que les vœux circonscriptions soient considérés comme des vœux larges**

Le mouvement intra académique de Créteil doit permettre la mobilité de tous !!